

Rotary

Districts de France



ESPOIR en tête

PROCESS DÉLÉGUÉS DE CLUB



Rotary

Districts de France



ESPOIR en tête

- 1. INFORMATION MEMBRES**
- 2. CONVENTIONS**
- 3. CONTREMARQUES**
- 4. FACTURES**
- 5. DEFISCALISATION**
- 6. PROMOTION de l'ACTION**

Rotary

Districts de France



ESPOIR en tête

-INFORMATION MEMBRES

- **Informez sur les véritables objectifs de l'action qui sont:**
 - **Le financement de la recherche fondamentale sur le cerveau**
 - **La connaissance du ROTARY**
 - **L'aide aux exploitants en remplissant leur salle**
- **Convaincre les membres de vendre les contremarques à l'extérieur et non seulement d'acheter les contremarques.**
- **Promouvoir les avantages de la défiscalisation.**

Rotary

Districts de France



**ESPOIR
en tête**

2 – CONVENTIONS et CINEMAS

- **Négocier prix, date et heure de séance avec le responsable de la salle de cinéma **Maxi 7 €****
Signer la convention et remplir consciencieusement et lisiblement toutes les rubriques
adresse postale, adresse mail, tel... .) (Saisie si possible sur ordinateur)
- ***Transmettre par mail les conventions signées au délégué de district accompagnées du RIB du cinéma.***

Nota 1 : Toute nouvelle salle n'ayant pas participé l'année n-1 doit faire l'objet d'une demande d'agrément préalable auprès du délégué de district.

Nota 2 : Le film dématérialisé (clé DCP) est envoyé aux salles de cinéma à l'adresse figurant sur la convention) importance de l'exactitude et de la lisibilité de la convention.

Nota 3 : Bien s'assurer auprès du responsable de salle de la bonne réception de la clé DCP 48H avant la projection. **Cette cle Comporte Le mur d'Images, Le film ROTARY, et le film à PROJETER**

Nota 4 :Récupérer le soir de la Projection la facture aupres du cinéma accompagnée du Bordereau CNC. **Envoyer cette facture a votre délégué de district qui l'adressera au tresorier d'AEET**

CONVENTION



Journée nationale ESPOIR EN TÊTE 2022 du Rotary

Convention pour l'organisation d'une séance de cinéma privée au profit de la recherche sur le cerveau.

(à remplir en 2 exemplaires, de préférence sur ordinateur ou en caractères d'imprimerie)

Le Cinéma Salle de projection (nom commercial) Exemple : Cinéma Le Club <input type="text"/> adresse physique de la salle (n° et voie) <input type="text"/> CP <input type="text"/> Ville <input type="text"/> Séance le <input type="text"/> à <input type="text"/> h <input type="text"/> Salle réservée <input type="text"/> Capacité (sièges) <input type="text"/> Contact pour la salle M./Mme <input type="text"/> Mail <input type="text"/> Téléphone <input type="text"/> Exploitant de la salle (si différent) M./Mme/Sté <input type="text"/> Mail <input type="text"/> Téléphone <input type="text"/>	Rotary – Espoir en tête Club organisateur (représentant Espoir en Tête) <input type="text"/> Coordonnées du Rotarien (représentant le club organisateur) M./Mme <input type="text"/> Mail <input type="text"/> Téléphone <input type="text"/> Clubs associés <input type="text"/> Prix du ticket CNC (TTC) (prix négocié entre 5 et 7 €) <input type="text"/> € (Aucun minimum de place n'est admis)
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Facturation et paiement

La facture établie au nom de l'Association Espoir en tête, sera récupérée, juste après la séance, par le Rotarien représentant le club organisateur, elle sera accompagnée du bordereau de recette CNC officiel et le tout adressé après approbation et visa au délégué du district. La facture comportera uniquement le nombre de contremarques présenté à l'entrée de la salle multiplié par le prix TTC convenu. Il ne sera admis aucun minimum d'occupation de salle, aucun frais de réservation ou gestion de salle, aucune décomposition du prix convenu, ni aucun supplément d'aucune sorte.

Si l'exploitant de la salle accepte la vente de contremarques à ses guichets, il devra en reverser le montant intégral au club Rotary organisateur.

La facture sera obligatoirement établie à l'ordre de Association **ESPOIR EN TÊTE**.

La facture « approuvée » sera transmise par le Rotarien représentant le club organisateur au délégué de son district.

Le paiement sera effectué exclusivement par virement bancaire par l'Association Espoir en tête à l'identifiant désigné sur le RIB.

Aucun paiement de la facture cinéma ne pourra être effectué par le club signataire de la convention

Objet de la convention

La présente convention lie les parties qui s'engagent à son exécution. Elle sera établie en 2 exemplaires pour chacune d'elles. Une copie sera adressée par le représentant du club Rotary organisateur au délégué Espoir en tête du District dont il dépend.

Un RIB de l'exploitant sera fourni avec la facture.

Difficultés d'application

En cas de problème quant à l'exécution de la présente convention, problème de facturation et règlement, problème d'organisation de la séance, relations avec le distributeur du film (aucun contact direct n'est autorisé avec ce dernier) : toutes difficultés seront soumises au délégué du district du club organisateur, dont le nom et les coordonnées sont indiqués sur le présent document.

Fait le :

Le cinéma (signature et cachet commercial)

IMPERATIF

Convention à adresser au délégué de district ci-dessous :

Délégué du District 1700
Jean-Pierre Remazeilles
33, chemin de Leuze 81000 Albi
j-prema@wanadoo.fr

Facture à envoyer à l'adresse du délégué de district

ci-dessus : Après visa du représentant du club et
avoir joint le bordereau CNC

Libellé de la facture :
Association ESPOIR EN TÊTE

Le Représentant du club Rotary (signature)

Rotary

Districts de France



Conditions générales complétant les conditions particulières de la page 1.

Espoir en tête a pour objectif d'assurer la coordination, l'organisation et la promotion d'opérations destinées à combiner une action caritative à une opération événementielle nationale, organisées périodiquement par les clubs Rotary de France.

L'action caritative consiste à soutenir la recherche sur le cerveau, le système nerveux et leurs pathologies en reversant à la Fédération pour la Recherche sur le Cerveau (FRC) les bénéfices résultant des séances de cinéma exceptionnelles qu'Espoir en tête organise à travers toute la France sous la forme d'avant-premières privées d'un film commercial qu'elle choisit chaque année en partenariat avec un distributeur.

Espoir en tête se charge de négocier avec ce distributeur le long métrage qui sera projeté en séance privée - ci-après dénommée « la Séance » - dans les salles participant à l'opération. La projection du film est proposée à l'exploitant de la salle dans les conditions en usage entre la distribution et l'exploitation cinématographique.

L'exploitant de la salle s'engage à se faire livrer la copie numérique du film choisi et à régler les sommes dues au distributeur dans les conditions en usage dans la profession.

La projection du film sera précédée de la projection d'un ou de deux court-métrages de quelques minutes, ou autres documents audiovisuels, présentant les actions du Rotary (obligatoire). Elle pourra être précédée ou suivie éventuellement d'une réception.

L'accès à cette Séance n'est possible que sur présentation de contremarques revendues par les clubs Rotary à toute personne ou collectivité de leur choix et à leurs amis. La différence entre le prix du billet de cinéma et le montant de la contremarque est destinée à être intégralement versée à la Fédération pour la Recherche sur le Cerveau.

Article 1 : choix du film.

Le film objet de la Séance Espoir en Tête de l'année 2022 est : **« La Guerre des Lulus »**

Article 2 : date des projections de l'année 2022 : du 7 au 13 novembre 2022

Les Projections 2022 auront lieu aux dates prévues aux conditions particulières.

Article 3 : réservation de la salle.

L'exploitant de la salle s'engage à réserver la salle ci-dessus prévue aux conditions particulières, et de la capacité convenue, à l'usage exclusif de la Séance Espoir en Tête pour toute sa durée. Toute exigence d'un minimum de remplissage est interdite ainsi que toute facturation supplémentaire, ou décomposition du prix convenu. Espoir en Tête, ou le club Rotary qui la représente, s'efforcera de faire connaître à l'exploitant de la salle le nombre de contremarques vendues cinq jours avant la Séance. Dans l'éventualité où le nombre de participants attendus à la Séance serait supérieur à la capacité de la salle initialement retenue, l'exploitant de la salle s'engage à mettre à disposition une salle de capacité adaptée (soit a minima est optionnel, en fonction de la négociation préalable entre l'exploitant de la salle et le club Rotary local représentant Espoir en Tête). L'exploitant de la salle ne sera pas tenu pour responsable si le nombre de contremarques vendues excède en définitive la capacité de la salle finalement retenue.

Article 4 : accès à la salle.

Seules les personnes en possession d'une contremarque vendue par Espoir en Tête ou les clubs Rotary, auront accès à la Séance.

Article 5 : prix du billet.

Espoir en tête édite des contremarques d'un montant de 15 € que les clubs Rotary vendent à toute personne ou collectivité de leur choix. Chaque contremarque sera remise à l'entrée du cinéma par chaque spectateur entrant et donnera lieu à l'émission d'un billet du montant convenu aux conditions particulières.

Il est rappelé que le prix du billet CNC n'est négociable qu'entre 5 € et 7 € et qu'aucune négociation ne sera admise au dessous de 5 € ni au dessus de 7 €

Il pourra éventuellement être convenu que des contremarques de 15 € seront vendues aux guichets du cinéma, soit dans les jours qui précèdent la projection, soit au moment de la Séance bien entendu dans la limite des places disponibles. Dans ce cas, l'exploitant de la salle reversera au club Rotary représentant Espoir en tête la totalité du prix des contremarques ainsi vendues et facturera la totalité des entrées au prix convenu page 1 de la présente convention, et ce, sans établir de compensation pour cette vente aux guichets.

Article 6 : déroulement de la Séance.

Accueil des participants.

L'exploitant de la salle s'engage à fournir, dans la mesure du possible, les moyens matériels permettant une animation autour des projections (soirée, microphone, etc.)

L'exploitant de la salle s'engage à projeter :

- le ou les court-métrages ou autres documents audiovisuels présentant les actions du Rotary, et éventuellement ceux de la FRC, dont les copies numériques lui seront adressées en même temps que celles du film principal.

- le carton de présentation de l'action, envoyé avec le film par le distributeur.

Ces projections se feront sous le contrôle du Rotarien représentant le club organisateur, qui s'assurera de l'exécution de l'engagement, sauf impossibilité technique liée au format des projections à visionner, et au matériel utilisé dans le cinéma.

Article 7 : prestation annexe donnant lieu à une facturation supplémentaire.

Une convention particulière entre l'exploitant de la salle et le club Rotary local peut être conclue afin de déterminer les modalités d'organisation et de facturation de prestations supplémentaires (organisation d'un cocktail avec éventuellement location d'une salle supplémentaire, etc.). Cette éventuelle facturation ne pourra, en aucun cas, être établie au nom de l'Association Espoir en Tête mais uniquement au nom du Club Rotary

Article 8 : facturation.

Après la Séance, l'exploitant de la salle émettra une facture obligatoirement accompagnée du bordereau de recettes CNC officiel et du RIB (IBAN + BIC) et l'adressera au Rotarien représentant le club organisateur pour approbation et visa par ses soins.

La facture comportera uniquement le nombre de contremarques présentées à l'entrée de la salle correspondant au nombre de places effectivement occupées multiplié par le prix TTC convenu. Il ne sera admis aucun minimum d'occupation de salle, aucun frais de réservation ou gestion de salle, aucune décomposition du prix convenu, ni aucun supplément d'aucune sorte.

La facture sera récupérée par le responsable Rotarien représentant le club organisateur juste après la séance. Elle sera transmise dans les meilleurs délais au délégué de District qui se chargera de faire parvenir la facture et le bordereau de recettes à l'Association Espoir en tête qui s'engage à la régler dans les 30 jours à compter de sa réception par le Trésorier national.

La facture sera obligatoirement établie à l'ordre de l'Association Espoir en Tête et envoyée au délégué de district dont l'adresse figure sur la première page

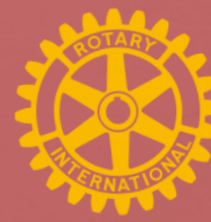
Le paiement sera effectué exclusivement par virement bancaire par l'Association Espoir en tête à l'identifiant désigné sur le RIB. Aucun paiement ne pourra être effectué par le club signataire de la convention.

Article 9 : domicile élu.

Pour toutes questions relatives à l'application des présentes, les parties élisent domicile au siège de gestion de l'Association Espoir en Tête, 33 Chemin de Leuze - 81000 ALBI.

Rotary

Districts de France



3 – CONTREMARQUES

- **Commander les contremarques et supports, auprès du délégué de district avec le **chèque de caution** correspondant, à l'ordre d'AEET.**

Disponibilité : Les contremarques et flyers seront disponibles à partir du mois de décembre 2023 ainsi que les Grandes affiches

Prix : Le prix de la contremarque est de 15€ donnant droit à une place de cinéma. (La différence entre ce prix de 15€ et le prix figurant sur la convention est un don permettant de financer la recherche) 8€

Tampon club : Faire un tampon au nom du club mentionnant le lieu, la date et l'heure de la séance et tamponner toutes les contremarques à l'endroit réservé à cet effet.

Nota : Seules les contremarques effectivement vendues sont facturées donc aucun risque financier pour le club. (Les Contremarques invendues sont à retourner au délégué de district)

Saison 17



Envoyer à :

Monsieur Jean-Pierre Remazeilhès
33 chemin de leuze
81000 Albi
j-prema@wanadoo.fr

Commande de contremarques district 1700 - Saison 17

Date : _____
Rotary Club : _____
Demandeur : _____
Nom : _____
Prénom : _____
tél. mobile : _____
email : _____
Adresse de livraison : _____
rue : _____
CP : _____ Ville : _____

Quantité de contremarques (multiple de 10) : _____ x 15 € = montant total : _____

joindre un chèque à l'ordre de « Espoir en tête »

Banque : _____ n° chèque : _____

*J'ai bien noté que ce chèque serait débité au plus tôt le 2021
ou serait retourné au club en échange :*

- des contremarques invendues en retour,
- d'un chèque de régularisation du montant des contremarques effectivement vendues
- et des chèques avec demandes de « Reçu de don ».

Je commande également :

Flyers
Affiches A4
Affiches 600X800
Affiches Atribus 1200x1760

Rotary
Districts de France



ESPOIR
en tête

BON de COMMANDE

Rotary

Districts de France



**ESPOIR
en tête**

5 – DEFISCALISATION

➤ Etablir les demandes de défiscalisations

Modèles sur le site intranet ou auprès du délégué de district

Particuliers : A partir de 5 CM , soit 75€

Entreprises : A partir de 10 CM, soit 150€

➤ Envoyer les demandes de CERFA Scanées au délégué de district avec les chèques libellés à l'ordre d'AEET

❑ Les **entreprises reçoivent un reçu à réception de la demande** puis le CERFA fin d'année

Demande de « Reçu de don » - 2022
par contremarque vendue aux entreprises

Achat minimal de 10 contremarques entreprises (150 € minimum)
obligatoirement par chèque joint (ou virement) à l'ordre de Espoir en tête

Circuit de la demande et du chèque : demandeur → responsable Espoir en tête du club → délégué Espoir en tête du district → Président (JPR) → Cerfa
(IBAN : FR76 3000 3001 0000 0372 6820 414 - BIC SOGEFRPP)

District club

Prénom et nom

Raison sociale

Adresse : numéro voie

CP Ville

E-mail

Cette demande est à adresser, complétée, au Délégué de District →

(de préférence remplie à l'ordinateur - sinon caractères d'imprimerie)
en cas de virement, merci de bien mentionner le nom de la banque et la date du virement

Délégué du District 1700
Jean-Pierre Remazeilhès
33, chemin de Leuze
81000 Albi
j-prema@wanadoo.fr

Dispositions fiscales Entreprises :

En application des dispositions de l'article 238bis du Code Général des Impôts, les entreprises relevant de l'impôt sur les sociétés ou de l'impôt sur le revenu dans la catégorie des bénéficiaires industriels et commerciaux (BIC), des bénéficiaires non commerciaux (BNC) ou des bénéficiaires agricoles (BA) peuvent bénéficier d'une réduction de celui-ci à hauteur de 60% du don par billet acheté, dans la limite de 5'00 de leur chiffre d'affaires. Elles doivent relever d'un régime réel d'imposition. Par ailleurs, elles peuvent aussi comptabiliser en charges le prix de la place lorsque celle-ci est offerte en cadeau (clients, personnel, etc.)

Emplacement de la copie du chèque

Sauf en cas de virement

(IBAN : FR76 3000 3001 0000 0372 6820 414 - BIC SOGEFRPP)

Nom de la Banque

Nom du tiré

Montant du virement

Date de virement

Scanner la demande avec le cheque envoyer le tout au délégué de district Pour les virements remplir la case du bas

Demande de « Reçu de don » - 2022
par contremarque vendue aux particuliers

Achat minimal de 5 contremarques particuliers (75 € minimum)
obligatoirement par chèque joint (ou virement) à l'ordre de Espoir en tête

Circuit de la demande et du chèque : demandeur → responsable Espoir en tête du club → délégué Espoir en tête du district → Président (JPR) → Cerfa
(IBAN : FR76 3000 3001 0000 0372 6820 414 - BIC SOGEFRPP)

District club

Prénom et nom

Adresse : numéro voie

CP Ville

E-mail

Cette demande est à adresser, complétée, au Délégué de District →

(de préférence remplie à l'ordinateur - sinon caractères d'imprimerie)
en cas de virement, merci de bien mentionner le nom de la banque et la date du virement et le motif du virement

Délégué du District 1700
Jean-Pierre Remazeilhès
33, chemin de Leuze
81000 Albi
j-prema@wanadoo.fr

Dispositions fiscales particuliers :

En application des dispositions de l'article 200 du Code Général des Impôts, ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % de leur montant les sommes prises dans la limite de 20 % du revenu imposable qui correspondent à des dons et versements effectués par les contribuables domiciliés en France, au profit d'oeuvres ou d'organismes d'intérêt général ayant un caractère philanthropiques, éducatif, scientifiques.

Emplacement de la copie du chèque

Sauf en cas de virement

(IBAN : FR76 3000 3001 0000 0372 6820 414 - BIC SOGEFRPP)

Nom de la Banque

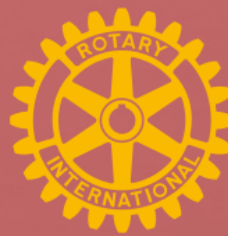
Nom du tiré

Montant du virement

Date de virement

Rotary

Districts de France



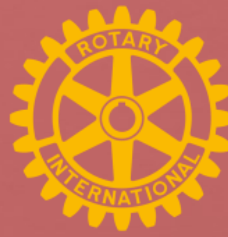
**ESPOIR
en tête**

6 – PROMOTION de L’ACTION

- **Constituer une équipe de club et si possible inter-clubs**
- **Communiquer régulièrement sur les vrais atouts de cette action à l’occasion des réunions statutaires (Projection du diaporama) :**
 - **Dynamisme et Implication du Rotary dans les problèmes sociétaux**
 - **Puissant Vecteur de communication externe et de valorisation de l’image du Rotary**
 - **Moyen actif de recrutement en sensibilisant des personnes proches des valeurs du Rotary.**
- **Convaincre les membres que les contremarques doivent être vendues par les membres et non pas uniquement achetées par eux mêmes. (Objectif mini 4 CM par membre).**

Rotary

Districts de France



**ESPOIR
en tête**

6 – PROMOTION de l'ACTION

- **Organiser une conférence avec un(e) lauréat(e) des années précédentes un ou deux mois avant la soirée Cinéma.**
- **(Liste disponible)**
- **Solliciter les médias : écrits et parlés à cette occasion**
- **Organiser l'accueil lors de la soirée Cinéma par des Rotariens**
- **Organiser éventuellement un pot d'amitié après le film pour favoriser les échanges inter- clubs et surtout accueillir les non rotariens**

Le FILM

Rotary  ESPOIR en tête 

LES ROTARIENS VOUS INVITENT
AUX AVANT-PREMIÈRES DU 7 AU 13 NOVEMBRE 2022

la GUERRE des LULUS

UN FILM DE
YANN SAMUELL

D'APRÈS LES BANDES DESSINÉES DE RÉGIS HAUTIERE ET HARDOC
PARUES AUX ÉDITIONS CASTERMAN



À l'aube de la Première Guerre mondiale, dans un village de Picardie, quatre orphelins forment la bande des Lulus. ... Lorsque l'Abbaye de Valencourt est évacuée en urgence, les Lulus manquent à l'appel. Oubliés derrière la ligne de front ennemie, les voilà livrés à eux-mêmes en plein conflit.

ISABELLE CARRE DIDIER BOURDON FRANÇOIS DAMIENS ALEX LUTZ AHMED SYLLA LUC SHILTZ EMMANUELLE GRÖNVOLD

TOM CASTAING SOLAL DEVEY LÉONARD FAUQUET-VAN OVERBEKE MATHYS GROS PALOMA LEBEAUT LOUP PINARD ETIENNE VALENTI

AU CINÉMA LE 18 JANVIER 2023

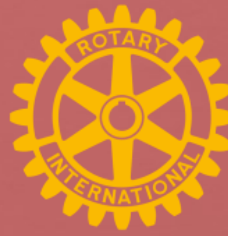
www.espoir-en-tete.org



**PROJECTIONS
du 6 au 15
Novembre
2022**

Rotary

Districts de France



**ESPOIR
en tête**

Documents utiles

- 1- Défiscalisation (textes réglementaires)
- 2- Convention salle de cinéma (intranet)
- 3 -Demande de CERFA (intranet)
- 4 -PPT Présentation générale
- 5- Livret FRC en PDF(intranet)
- 6- Liste des laboratoires bénéficiaires(intranet)

DEFISCALISATION 12 - Textes réglementaires



Entreprises :

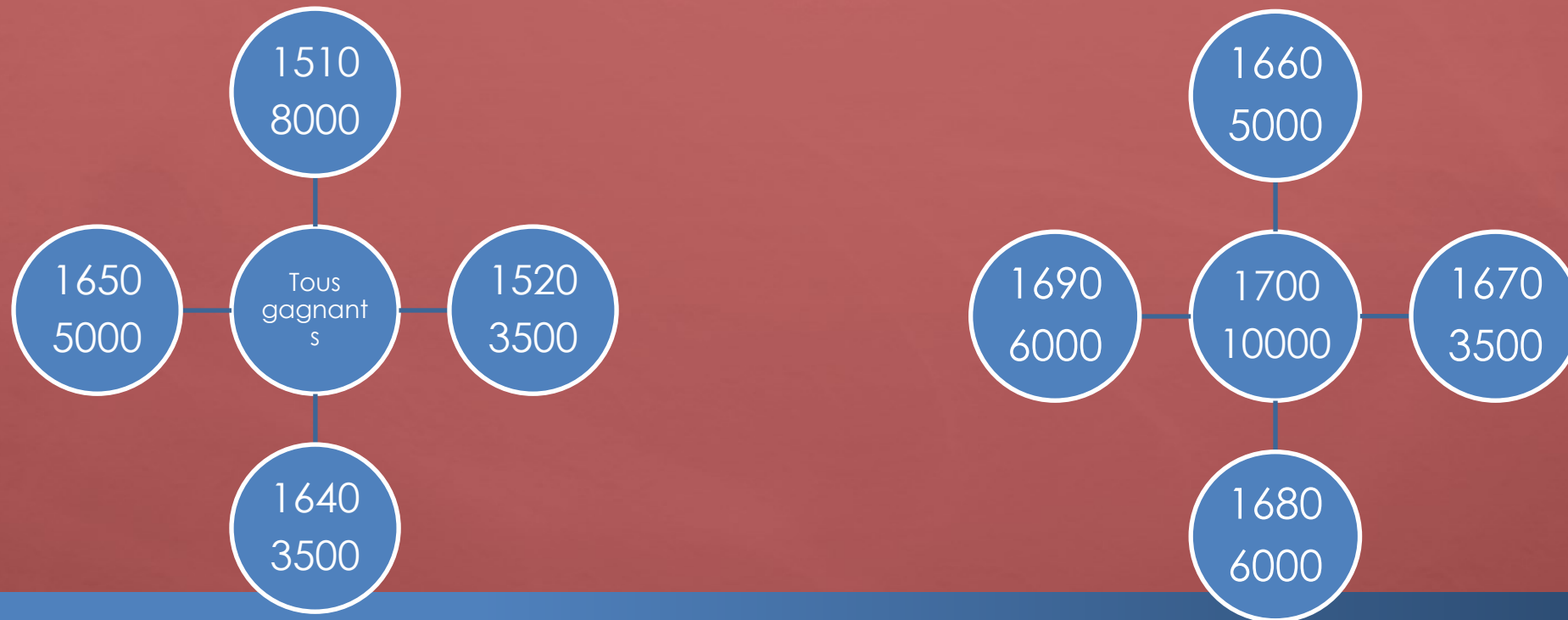
En application des dispositions de l'article 238 bis du Code général des impôts, les entreprises relevant de l'impôt sur les sociétés ou de l'impôt sur le revenu dans la catégorie des bénéfices industriels et commerciaux (BIC), des bénéfices non commerciaux (BNC) ou des bénéfices agricoles (BA) peuvent bénéficier d'une réduction de celui-ci à hauteur de 60 % du don de 8 € dans la limite de 5 ‰ de leur chiffre d'affaires. Elles doivent relever d'un régime réel d'imposition.

Par ailleurs, elles peuvent aussi comptabiliser en charges les 7 € du prix de la place lorsque celle-ci est offerte en cadeau (clients, personnel, etc.).

Particuliers :

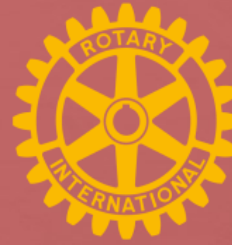
En application des dispositions de l'article 200 du Code général des impôts, ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % de leur montant les sommes prises dans la limite de 20 % du revenu imposable qui correspondent à des dons et versements (...) effectués par les contribuables domiciliés en France (...) au profit d'œuvres ou d'organismes d'intérêt général ayant un caractère philanthropique, éducatif, scientifique (...).

CHALLENGE SAISON 18



Rotary

Districts de France



ESPOIR en tête

CHALLENGE SAISON 18

1710
6000

1720
6500

1730
5500

1740
5000

1750
5500

1760
5000

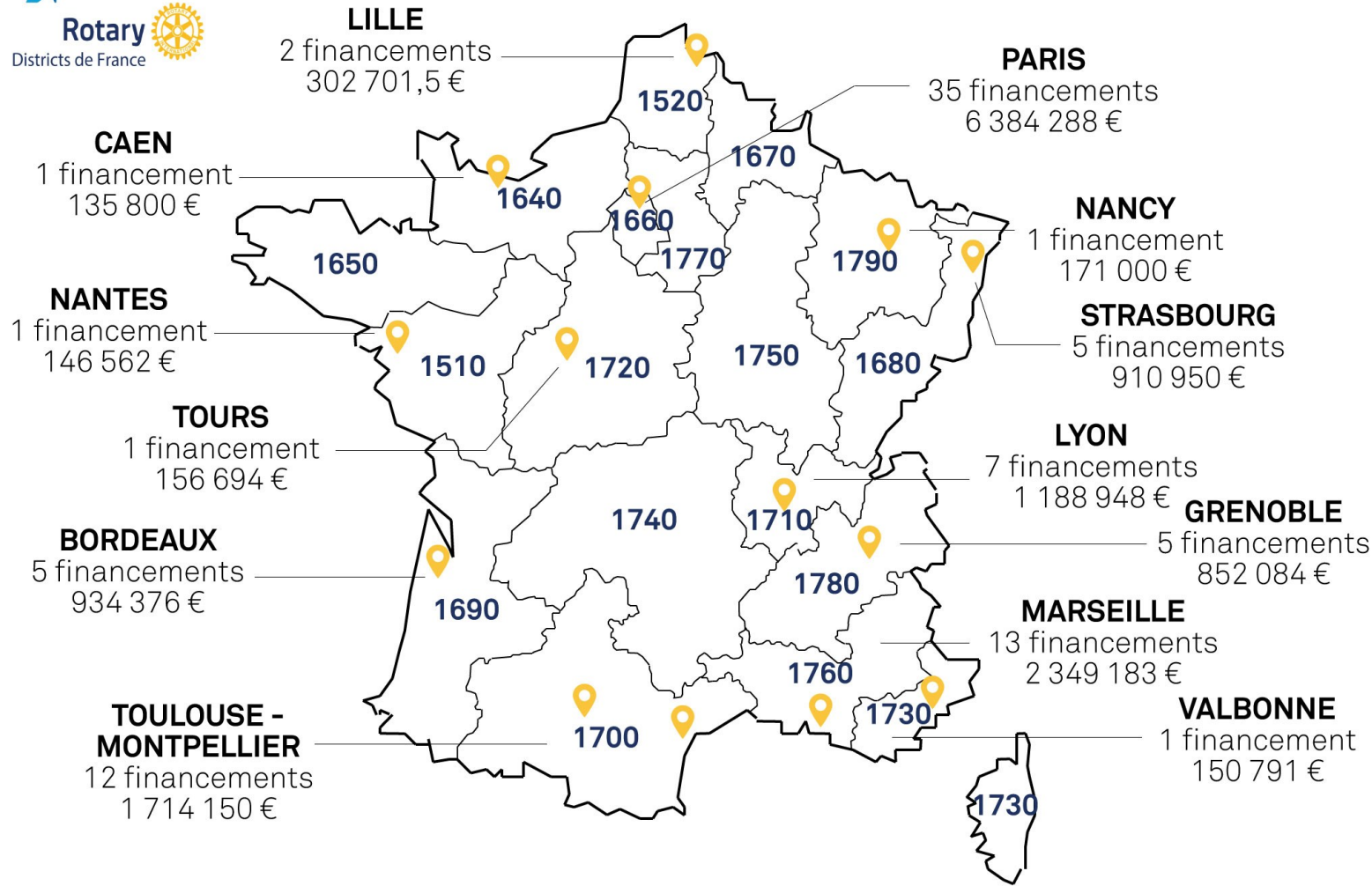
1770
4500

1780
4000

1790
4000

CARTE DES FINANCEMENTS ROTARY-ESPOIR EN TÊTE

2005-2022



DEPUIS 2005
89 PROJETS
15 397 302 €

Rotary
Districts de France



ESPOIR
en tête

Liens utiles

www.espoir-en-tete.org

www.rotary.org/fr

Si vous souhaitez avoir accès à l'intranet pour les documents

Envoyez un mail à contact@espoir-en-tete.org